

# Achat de la maison Dessagnes

2/10/1976

- **Origine de propriété**

Cette maison appartenait à la **famille Dessagnes** ; C'est le couple **Pierre Dessagnes et Rachelle Huchet** qui l'avait achetée le 30/3/1923 aux conjoints **Menetrey** (folio33-case14-AlfredMaire notaire à Hérimoncourt)

- Lieu-dit « jardins de l'esplanade » section D, N° 141 de 11 ares 6 et N° 142 pour 7 ares 23 (Maison sise à l'angle de la place des tilleuls et de la rue des juifs dans un état vétuste)
- *Reste une inconnue : pourquoi les Dessagnes ont acheté cette propriété, sachant qu'à priori ils n'ont pas d'attaches à Blamont ??*

- **La famille Dessagnes**

Pierre DESSAGNES né le 20/11/1865 à St Sylvestre 87 décédé le 21/1/1945 à Sceaux (Instituteur, professeur d'anglais au lycée Louis le Grand, chevalier de la Légion d'Honneur)

marié à Evreux le 29/12/1892 avec

Rachelle HUCHET née le 22/9/1868 à Châteaudun décédée à Sceaux le 4/7/1938 (professeur)

- Leurs enfants
  - André, née le 31/10/1893 à Arras et décédée le 10/4/1953 Paris 14<sup>e</sup> (professeur d'anglais, célibataire)
  - Jean, né le 20/9/1895 à Arras et décédé le 11/11/1930 à Paris 7<sup>e</sup> (contrôleur de banque)
  - Abel, né le 21/11/1901 à Amiens et décédé le 22/11/1983 à Issy les Moulineaux
  - Edith, née le 07/1/1905 à Paris 14<sup>e</sup> et décédée le 22/1/1994 à St Amand-Montrond
- *Les vendeurs sont donc Abel et Edith Dessagnes, tous deux célibataires*

- **L'Achat de la « Maison Dessagnes »**

La vente aux enchères « à la bougie » a lieu le 2/10/1976 à Blamont salle de la Mairie, pardevant Maître Reuille notaire à Audincourt. Mise à prix 30.000 Francs

Diverses enchères sont portées dont la dernière par M. Stemphlet qui a élevé le prix à 92.000 Francs; 2 nouvelles bougies ont été allumées et se sont éteintes sans nouvelles enchères.

Mr Stemphlet déclare faire cette acquisition au nom et pour le compte de l'association « Foyer rural du plateau de Blamont » (Maison PourTous)<sup>o</sup>

- Montant total frais inclus : 110.688 Francs (soit 82.800 € de 2025)
- Ont assisté à la vente : Messieurs Poète, Nachin, Masson, Doillon, Villemin, Csuzy, Moussières, Mesdames Gathrat, Lidy, Vannier, Csuzy, Carrara, Masson, Droz.
- A voir en annexes
  - Délibérations des 3 septembre et 18 octobre 1976 concernant l'achat de la maison Dessagnes.
  - Attestations de la vente

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
=====

Mairie de BLAMONT, le 3 septembre 1976 :

MEMBRES PRESENTS : MM. STEMPHLET . POETE . RUFFIER . MASSON . NACHIN .  
MOUSSIERES . PAGNUCCO . ainsi que MM. TRABBIA et  
GOULIER.  
Mmes GATHRAT . COLLIGNON . LETZ . ROY . LIDY . MASSON  
Melles FLEURY et BUCHER.

PROCURATION de : Melles BERNARD Fabienne et Georgette.  
Mmes KIRMANN et CARRARA.  
MM. VURPILLOT et BERNARD Claude.

MEMBRES ABSENTS : MM. MILLOT . FRAYARD . POETE Bertrand . LETZ Thomas .  
VERNIER Claude . LINARD Patrick .  
Melle BERTHOLOTTI Bruna.

MEMBRES EXCUSES : MM. VUILLEMIN et MOUROT  
Melle MOUROT

-o-o-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR :

Decisions à prendre quant à l'achat du terrain de la  
MAISON DESSAGNE, le 2 octobre 1976 à 14 heures, à la  
Mairie de BLAMONT.

-o-o-o-o-o-o-

OBJET DE LA REUNION :

En principe la Maison DESSAGNE DEVRAIT Se vendre le 2 octobre 1976. Le mille club, qui devait nous être attribué a été donné à BESANCON qui avait un terrain prêt. Nous aurons donc celui de BESANCON, mais il faudrait donner une date pour l'attribution.

Le notaire pense que le prix de la maison sera fixé entre 30 et 90 000 F.

Le maire a pris un arrêté : obligation de démolir le bâtiment pour dégager la responsabilité de la commune en cas d'accident. D'après les Ponts et Chaussées le pan de mur, donnant sur la route, devrait être démoli et il faudrait un morceau de terrain pour couper le virage.

Le M. R. L. n'autorisera la construction que de deux maisons. M. TRABBIA pense qu'il faudrait leur demander l'autorisation de construire le mille club à cet emplacement. Il faudrait y aller avec un relevé de cadastre et demander si le mille club pourrait être construit sur les murs existants. Monsieur TRABBIA se charge de prendre un rendez-vous pour savoir exactement ce que l'on pourra faire. Monsieur PAGNUCCO pense que même si on ne peut y installer le mille club, il faut quand même acheter le terrain.

Actuellement la MAISON POUR TOUS peut disposer de 50 000 F. Il faudra un emprunt pour la différence.

Par un vote, tous les membres à l'unanimité, se déclarent d'accord pour acheter la maison. En principe, l'achat est limité à 90 000 F. Le Conseil d'Administration donne pouvoir à MM. STEMPHLET . POETE . PAGNUCCO et NACHIN. Il faudrait une caution s'il y a prêt.

Le Directeur du Crédit Agricole nous accordera peut-être une aide. La C. A. F. nous subventionnerait pour certains travaux.

CAUTION :

Mme COLLIGON

MM. DOILLON . POETE . STEMPHLET . MASSON . PAGNUCCO  
NACHIN.

-o-o-o-o-o-o-

*Je prie d'excuser  
le Président*

MAISON POUR TOUS  
PLATEAU DE BLAMONT

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
-o-

Salle du Temple de PIERREFONTAINE-les-BLAMONT, le 16 octobre 1976 :

MEMBRES PRESENTS : Mmes GATHRAT . KIRMANN . LETZ . MASSON . CARRARA .  
Melles BERNARD Georgette . BUCHER . VERNIER .  
MM. STEMPHLET . POETE . MOUSSIÈRES . NACHIN . RUFFIER  
MASSON . VURPILLOT .

MEMBRES EXCUSES : MM. VUILLEMIN et PAGNUCCO .

-o-o-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR :

Emprunt .

-o-o-o-o-o-o-

Rappelons tout d'abord, que lors du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 septembre 1976, les membres présents se déclaraient tous d'accord pour acheter la maison DESSAGNE. Des adhérents se portaient caution s'il devait y avoir un prêt, à savoir :

Mme COLLIGNON,

MM. DOUILLON . POETE . STEMPHLET . MASSON . PAGNUCCO et NACHIN.

Lors de ce présent CONSEIL D'ADMINISTRATION, les décisions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité des membres présents. Les frais d'achat de la maison plus le coût de la dalle destinée à recevoir le mille club sont nettement supérieurs au capital de l'association. Le CONSEIL D'ADMINISTRATION décide donc

.../...

.../...

qu'un emprunt de 85 000 F (QUATRE VINGT CINQ MILLE FRANCS)  
serait fait au CREDIT AGRICOLE. La durée du remboursement  
a été fixé à 10 ans (DIX ANS).

Fait à ROCHES LES BLAMONT,  
le 20 octobre 1976

Le Président,

M. STAMPHLET

*Notaires Associés*

50-52 AVENUE JEAN-JAURÈS 25400 AUDINCOURT C.C.P. DIJON 1482-93 B

Audincourt, le 22 février 1977

--- A T T E S T A T I O N ---

Je soussigné, Me Emile REUILLE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle " DEMOUGEOT - CHOLLEY - CHRETIN - REUILLE & NADLER, notaires associés " titulaire de l'Office Notarial d'AUDINCOURT, ayant son siège à Audincourt (Doubs), 50-52 avenue Jean Jaurès.

CERTIFIE ET ATTESTE.:

Qu'aux termes d'un procès verbal d'adjudication amiable dressé par moi, le deux octobre mil neuf cent soixante seize,

A la requête des Consorts DESSAGNES,

L'Association dite "FOYER RURAL DU PLATEAU DE BLAMONT" (LA MAISON POUR TOUS) ayant son siège social à BLAMONT (Doubs)

S'est rendue adjudicataire de l'immeuble suivant.:

- TERRITOIRE DE BLAMONT -

Une maison à usage d'habitation sise à BLAMONT, à l'angle de la Place des Tilleuls et de la rue des Juifs, dans un état vétuste.

Terrain au joignant en nature de cour et jardin,

L'ensemble d'une contenance, y compris le sol des bâtiments de dix-huit ares vingt-neuf centiares et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les indications suivantes.:

Section D, lieudit " JARDINS SUR L'ESPLANADE ", savoir.:	
- N° 141, pour.:	11a 06ca
- N° 142, pour.:	<u>7a 23ca</u>
<u>Total égal.:</u>	<u>18a 29ca</u>

Cette adjudication a été prononcée au profit du "FOYER RURAL DU PLATEAU DE BLAMONT " moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DOUZE MILLE FRANCS. à ce jour entièrement soldé, ci.:

92.000,00 F	
L'Association acquéreur a en outre acquitté en sus.:	
1°) Provision de DIX SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS sur frais de cette acquisition, ci.:	17.400,00 F
2°) Intérêts au jour du règlement, soit MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS, ci.:	<u>1.288,00 F</u>
<u>Soit un total de.:</u>	<u>110.688,00 F</u>

La présente attestation délivrée sur papier libre pour servir et valoir ce que de droit.

A AUDINCOURT, le vingt-deux février mil neuf cent soixante dix sept.

Notaire de M<sup>e</sup> DEMOUGEOT, M<sup>e</sup> CHOLLEY  
M<sup>e</sup> CHRETIN, M<sup>e</sup> REUILLE, M<sup>e</sup> NADLER

Notaires associés,

*Société Civile Professionnelle Notarial*  
Société Civile Professionnelle Notarial  
Office Notarial 25400 AUDINCOURT

ADRESSE POSTALE  
OFFICE NOTARIAL  
B.P. 26  
AUDINCOURT

Etude fermée  
Samedi après-midi  
et Lundi matin

PIERRE DEMOUGEOT  
PAUL CHRETIN

EMILE REUILLE

MAURICE CHOLLEY  
J.-MARC NADLER

*Notaires Associés*

50-52, AVENUE JEAN-JAURÈS 25400 AUDINCOURT C.C.P. DIJON 1482-93 B

*Audincourt, le 13 Octobre 1976*

--:-- ATTESTATION --:--  
=====

Je soussigné, M<sup>o</sup> Emile REUILLE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "DEMOUGEOT - CHOLLEY - CHRETIN - REUILLE & NADLER, notaires associés" titulaire de l'Office Notarial d'AUDINCOURT, ayant son siège à AUDINCOURT (Doubs) 50-52, Avenue Jean-Jaurès.

CERTIFIE ET ATTESTE.:

Qu'aux termes d'un procès verbal d'adjudication amiable dressé par moi, le deux octobre mil neuf cent soixante-seize,

A la requête des Consorts DESSAGNES,

L'Association dite "FOYER RURAL DU PLATEAU DE BLAMONT" (LA MAISON POUR TOUS) ayant son siège social à BLAMONT (Doubs)

S'est rendue adjudicataire, moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DOUZE MILLE FRANCS.:..... 92.000 f

De l'immeuble suivant.:

- TERRITOIRE DE BLAMONT -

Une maison à usage d'habitation sise à BLAMONT, à l'angle de la Place des Tilleuls et de la rue des Juifs, dans un état vétuste.

Terrain au joignant en nature de cour et jardin.

L'ensemble d'une contenance, y compris le sol des bâtiments de dixhuit ares vingt-neuf centiares et figurant au cadastre rénové de ladite Commune sous les indications suivantes.:

Section D, lieudit "JARDINS SUR L'ESPLANADE" savoir.:

- N <sup>o</sup> 141, pour.:	11a06ca
- N <sup>o</sup> 142, pour.:	7a23ca

Total égal.:..... 18a29ca  
=====

La présente attestation délivrée sur papier libre pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et signé à AUDINCOURT, au siège de l'Office Notarial

Le treize octobre mil neuf cent soixante-seize.

Cade de M<sup>o</sup> DEMOUGEOT, M<sup>o</sup> CHOLLEY  
M<sup>o</sup> CHRETIN, M<sup>o</sup> REUILLE, M<sup>o</sup> NADLER  
Notaires associés.  
Société Civile professionnelle titulaire d'un  
Office Notarial 25400 AUDINCOURT

ADRESSE POSTALE  
OFFICE NOTARIAL  
B.P. 26  
AUDINCOURT

*Société Titulaire d'un Office Notarial*

TÉLÉPHONE (81) 91.65.90

Etude fermée  
Samedi après-midi  
et Lundi matin